



Opération tranquillité vacances



C'est les vacances, partez serein !

Avant de partir en vacances, inscrivez-vous auprès de la police municipale en remplissant le formulaire "Opération Tranquillité vacances".

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile.

En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous serez prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

Pour bénéficier de l'Opération « Tranquillité vacances » à votre domicile ou pour votre commerce, veuillez vous inscrire au minimum deux jours avant votre départ. (formulaire d'inscription disponible en bas de page - possibilité de le remplir et de la retourner par mail à police@aubergenville.fr)

En cas de vacances interrompues, prévenez la police municipale de votre retour anticipé.

Avant de partir, n'oubliez pas de prendre aussi de votre côté quelques précautions : pensez notamment à verrouiller vos portes, fermez vos volets, votre garage et votre portail.

Si possible, faites vider votre boîte aux lettres par un voisin et évitez de signaler votre absence sur les réseaux sociaux !

Infos pratiques

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est un service gratuit qui fonctionne toute l'année.

Documents

[Formulaire d'inscription Opération tranquillité vacances](#)

Contact

Police Municipale 01 30 95 29 77